

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

0178
N° _____

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AONO/MINFOF/CIPM/2025 DU 26 AOUT 2025 RELATIF A L'ACQUISITION DES
MATERIELS DE FORMATION DES ARTISANS-MENUISIERS
« EN PROCEDURE D'URGENCE »

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du renforcement des capacités des artisans-menuisiers sur la finition des ouvrages en bois, le Ministre des Forêts et de la Faune lance un Appel d'Offres National ouvert relatif à l'acquisition des matériels de formation des artisans-menuisiers.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation comprennent la livraison de :

Désignation
1. Acquisition du bois
2. Acquisition des produits de finition
3. Acquisition des matériels de quincaillerie
4. Acquisition des équipements de protection individuels (EPI)

3. Allotissement

Le présent Appel d'Offres comporte un (01) lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de trente millions (30 000 000) FCFA TTC.

5. Délai prévisionnel et lieu de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est d'un (01) mois.

Le lieu de livraison est le Centre de Promotion du Bois de Yaoundé/Nkolbisson.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais exerçant dans le secteur concerné et répondant aux critères de qualification indiqués dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Fonds Spécial de Développement Forestier de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°59 C6 058 03 330004 524419.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à six cent mille (600 000) FCFA.

Cette caution est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Sous peine d'irrecevabilité, lesdites cautions devront être accompagnées d'un récépissé de la Caisse des Dépôts et de consignations.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux jours et heures ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 807 au 8^{ème} étage) de l'Immeuble Ministériel N° 2 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés), porte 807 au 8^{ème} étage de l'Immeuble Ministériel N° 2 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA payable au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 30/07/25 à 12 H 00. Une copie de sauvegarde de l'offre

enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'Appel d'Offres, dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13- Recevabilité des plis

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le ..30/09/2021.... à13... heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Forêts et de la Faune dans la salle de conférences du Ministère des Forêts et de la Faune située à au 6^e étage, porte 635, de l'immeuble ministériel N°2.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15- Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect d'au moins quatre (04) critères essentiels sur cinq (05) ;
- de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
- du non-respect de 90 % des spécifications techniques mineures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'une pièce de l'offre financière (BPU, DQE, SDPU) ;
- de l'absence de CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence d'une référence dans la fourniture du matériel similaire dont le montant cumulé est supérieur ou égal à vingt millions (20 000 000) FCFA au cours des trois (03) dernières années.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes) ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés

du Ministère des Forêts et de la Faune, 8^e étage, porte 807, de l'immeuble ministériel n°2 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.



Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) ;
- ARMP ;
- Président CIPM/MINFOF ;
- Affichage -chrono (pour information/publication) ;
- SIGAMP.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

0178

OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS
RONO/MINFOF/CIPM/2025/006 ADOUT 2025 RELATING TO THE URGENT
PURCHASE OF EQUIPMENT FOR THE TRAINING OF WOODWORKERS

1. Purpose of the Call for Tenders

As part of a programme to build the capacity of woodworkers in woodwork finishing, the Minister of Forestry and Wildlife hereby launches an Open National Call for Tenders to purchase equipment for the training of woodworkers.

2. Scope of Services

The services covered by this consultation shall include:

Description
1. Purchase of wood
2. Purchase of finished products
3. Purchase of hardware equipment
4. Purchase of personal protective equipment (PPE)

3. Allotment

This call for tenders shall comprise 1 (one) lot.

4. Estimated Cost

The estimated cost of the project at the end of preliminary studies stands at CFA F 30,000,000 (thirty million) including tax.

5. Estimated Time and Place of Delivery

The maximum time allowed by the Contracting Authority for delivery of the services covered by this call for tenders shall be 1 (one) month.

The place of delivery shall be the Timber Promotion Centre, Nkolbisson, Yaounde.

This period shall run from the date of notification of the service order to start services.

6. Participation and Origin

Participation in this call for tenders shall be open to Cameroonian companies or groups of companies operating in the sector concerned and meeting the qualification criteria set out in this call for tenders.

7. Funding

The services covered by this call for tenders shall be financed by the budget of the Special Forestry Development Fund for the 2025 financial year on budget line No.59 C6 058 03 330004 524419.

8. Submission Method

Submission shall be done online.

9. Bid Bond

Each bidder shall include in their administrative documents a bid bond, paid in cash, of CFA F 600,000 (six hundred thousand), issued by a body or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in Exhibit 14 of the Tender File (TF). This shall be valid for up to 30 (thirty) days beyond the initial date of validity of the tenders.

The absence of a bid bond issued by a first-class bank or a first-class financial institution authorised by the Ministry of Finance to issue bonds for public contracts shall result in the outright rejection of the bid. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned shall be considered absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be inadmissible.

Under penalty of rejection, such bonds must be accompanied by a receipt from the Deposit and Consignment Fund.

10. Consultation of Tender File

The physical file may be consulted free of charge at the offices of the Contracting Authority on working days and during working hours at the Ministry of Forestry and Wildlife, Department of General Affairs (Procurement Services, Room 807, 8th floor), Government Building No. 2, upon publication of this notice.

It can also be consulted online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armp.cm).

11. Acquisition of Tender File

A hard copy of the tender file can be obtained from the Ministry of Forestry and Wildlife, Department of General Affairs (Procurement Services, Room 807, 8th floor), Government Building No. 2, against payment of a non-refundable sum of CFA F 50,000 (fifty thousand) payable to the Public Treasury.

A soft copy may also be downloaded free of charge at the above-mentioned addresses.

12. Submission of Bids

Each bid, written in French or English, must be submitted by the bidder on the COLEPS platform latest 30/07/25 to 12 PM. In addition, a back-up copy of the bid shall be saved in a USB key and forwarded in a sealed envelope clearly and legibly labelled 'back-up copy', within the set deadline.

12.1 File Size and Format

For online submission, the maximum size of the documents constituting the bidder's offer, shall be as follows:

- 5 MB for the Administrative Bid;
- 15 MB for the Technical Bid;
- 5 MB for the Financial Bid.

The following formats shall be accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

Bidders shall use compression softwares to reduce the size of the files to be forward.

13- Admissibility of Bids

The Contracting Authority shall reject:

- envelopes disclosing information on the bidder's identity;
- envelopes received after the deadline for submission;
- bids without the tender label;
- failure to comply with the number of copies stated in the RPAO or bids in copies only.

All incomplete bids shall be declared inadmissible, in accordance with the requirements of the tender file. In particular, the absence or non-conformity of the bid bond issued by a body or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds for public contracts or failure to comply with the tender file document formats, shall result in the outright rejection of the bid, with no possibility of appeal.

A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned shall be considered absent.

14- Opening of Bids

Bids shall be opened in one session.

In any event, the opening of administrative documents and technical and financial bids shall take place on ~~...30/07/2025..... at ...1 P.M..~~ by MINFOF's Internal Tenders Boards in Conference Room No. 635 on the 6th floor of Government Building No. 2.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a single duly authorised person of their choice, even in the case of a group of companies.

Under penalty of rejection, documents required in the administrative file must be original or certified true copies issued by the issuing department or the relevant administrative authority, as provided for in the RPAO. They must be dated less than 3 (three) months from the initial date of submission of bids or drawn up after the date of signature of the tender notice.

In the event of the absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening session, after a period of 48 hours granted by the Commission, the bid shall be rejected.

15- Evaluation criteria

There shall be two types of evaluation criteria: eliminatory and essential.

15.1 Eliminatory criteria

These shall include:

- Absence or non-conformity of the bid bond at the opening session;
- Failure to produce, within 48 hours of the opening of the bids, a document in the administrative file deemed to be non-compliant or missing when the bids were opened;
- False statements, fraudulent practices or forgery of documents;
- Failure to comply with at least 4 (four) of the 5 (five) essential criteria;
- Absence of a prospectus, catalogue, drawing or technical data sheet produced by the manufacturer;
- Failure to comply with 100% of the technical specifications set out for supplies in this tender;
- Failure to comply with 90% of the basic technical specifications set out for supplies in this tender;
- Absence of a Declaration on Honour proving that the bidder has not abandoned any contract over the last 3 (three) years;
- Absence of a quantified unit price in the financial bid;

- Absence of any part of the financial bid (BPU, DQE, SDPU);
- Absence of a CCAP on each page and the label "read and approved";
- Absence of a dated and signed integrity charter;
- Absence of a reference in the supply of similar equipment, the cumulative amount of which is greater than or equal to CFA F 20,000,000 (twenty million) over the last 3 (three) years.

15.2. Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders shall relate, by way of indication, to:

- Presentation of bid;
- Bidder references;
- Delivery schedule (planning and schedule for the provision of related services);
- Financial capacity;
- Proof of acceptance of the terms of the contract.

16. Award

The Contracting Authority shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and is deemed the lowest.

17. Validity of Bid

Bidders shall remain bound by their bids for 90 (ninety) days from the initial date of submission of bids.

18. Additional Information

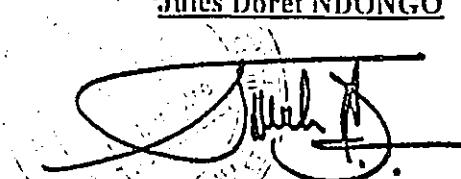
Additional information may be obtained during working hours from the Procurement Services of the Ministry of Forestry and Wildlife, 8th floor, Room 807, Government Building No. 2, or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublies.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

19. Fight against Corruption and Malpractices

To report any act of corruption, please contact CONAC on 1517, the Public Contract Authority (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaoundé 26 AOÛT 2025

Jules Doret NDONGO



MINISTER OF FORESTRY AND WILDLIFE

Copies:

- Public Contract Authority (MINMAP);
- ARMP;
- CIPM/MINFOF Chairperson;
- Notice Board (for information/publication);
- SIGAMP.